



Conditions de travail précaires et bas salaires en Suisse

A l'heure où le débat sur l'introduction d'un salaire minimal légal en Allemagne bat son plein, l'Union syndicale suisse lance une nouvelle offensive politique pour des salaires minimaux. Bien que l'introduction d'un salaire minimal légal, valable pour toutes les branches d'activité, ne soit pas encore à l'ordre du jour à l'échelon national, la relance d'un débat d'envergure sur les salaires dans l'espace public et au sein du partenariat social s'impose.

S'attaquer aux salaires minimaux conduit inmanquablement à se préoccuper de la question des conditions de travail précaires et des bas salaires: comment peut-on décrire le phénomène des travailleurs pauvres? Quels sont les facteurs conduisant à la précarité et à la «pauvreté laborieuse»? Le texte qui va suivre apporte quelques éléments de réponse.

Garantir un niveau de vie décent

Si l'Europe économique a largement pris le dessus sur l'Europe sociale, il n'en reste pas moins qu'il existe au niveau européen des recommandations visant à garantir à tout individu un niveau de vie décent. Ainsi, la Charte sociale européenne, promulguées par le Conseil de l'Europe en 1961 et révisée en 1996, déclare à l'article 4: »Tous les travailleurs ont droit à une rémunération équitable leur assurant, ainsi qu'à leur famille, un niveau de vie satisfaisant.« Cet énoncé permet de situer des points essentiels constituant ce que nous appelons un travail décent: le salaire couvre non seulement les besoins du travailleur, mais il permet également de garantir à sa famille un niveau de vie suffisant.

La question qui se pose à ce stade est celle de la définition du »niveau de vie satisfaisant«. En Suisse, plusieurs méthodes sont appliquées pour calculer ce qu'on appelle communément le »seuil de pauvreté«. J'en retiendrais deux principales. La première, utilisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), se base sur les normes de politique sociale, autrement dit celles qui s'appliquent dans le cadre de l'aide sociale publique et qui sont définies par la Conférence suisse des institutions d'action sociale

(CSIAS); les seuils ainsi définis visent à permettre une vie décente et socialement intégrée. On parle dans ce cas de »seuil de pauvreté absolu«. La seconde méthode, uti-

Véronique Polito

lic. ès sc. soc., est secrétaire central en charge du dossier de politique salariale au syndicat Unia.



lisée par l'OCDE et l'office statistique de l'Union Européenne Eurostat, consiste à prendre en compte un certain pourcentage du revenu médian¹ et à l'adapter selon la taille du ménage au moyen du revenu «équivalent» (correspondant à ce dont devrait disposer une seule personne pour atteindre le niveau de vie du ménage concerné). Dans ce cas, on parle de «seuil de risque de pauvreté» ou de «seuil de pauvreté relatif» (OFS, 2007).

Ces deux méthodes ont permis de chiffrer les seuils de pauvreté en tenant compte de la situation familiale. Le tableau 1 illustre les valeurs moyennes applicables à la Suisse²:

	<i>Personne seule</i>	<i>Couple</i>	<i>Personne seule + 2 enfants</i>	<i>Couple + 2 enfants</i>
Seuil de pauvreté absolu (a)	2200 CHF	3550 CHF	3800 CHF	4650 CHF
Seuil de pauvreté relatif (b)	2550 CHF	3850 CHF	5100 CHF	6400 CHF

1. *Seuils de pauvreté en Suisse*

Source: (a) OFS La pauvreté des personnes en âge de travailler, 2007

(b) OFAS La situation économique des actifs et des retraités, 2007

Travailler et être pauvre

Les chiffres qui décrivent le phénomène des travailleurs pauvres peuvent varier considérablement d'une étude à une autre. Selon l'OFS, 4,5% des actifs comptent officiellement parmi les «working poor», soit au total environ 125'000 personnes³. Dernièrement, un rapport de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS, 2008), basé sur les données de la centrale suisse de compensation AVS et les registres fiscaux de cinq cantons, évaluait à environs 15% l'effectif total des ménages actifs présentant de faibles ressources financières, soit l'équivalent à l'échelle suisse d'environ 425'000 actifs⁴.

Les écarts dans les statistiques s'expliquent non seulement par des différences dans les approches méthodologiques, mais aussi par des questions de définition. En effet, l'OFS a retenu des critères sélectifs pour rendre compte du phénomène des actifs pauvres: est considérée comme «working poor» toute personne travaillant plus d'une heure par semaine contre rémunération, vivant dans un ménage disposant d'au moins un emploi plein temps – à savoir au minimum 36 heures par semaine – et dont le revenu ne suffit pas à couvrir les besoins de base. Cette définition ne rend en réalité que très partiellement compte du phénomène des travailleurs pauvres, puisqu'il exclut notamment une partie des formes atypiques d'emploi telles que le temps partiel.



La probabilité d'être concerné par la >pauvreté laborieuse< dépend en grande partie de ses appartenances sociodémographiques et socioprofessionnelles. Dans les chapitres suivants, nous abordons plusieurs de ces aspects.

Groupes à risque

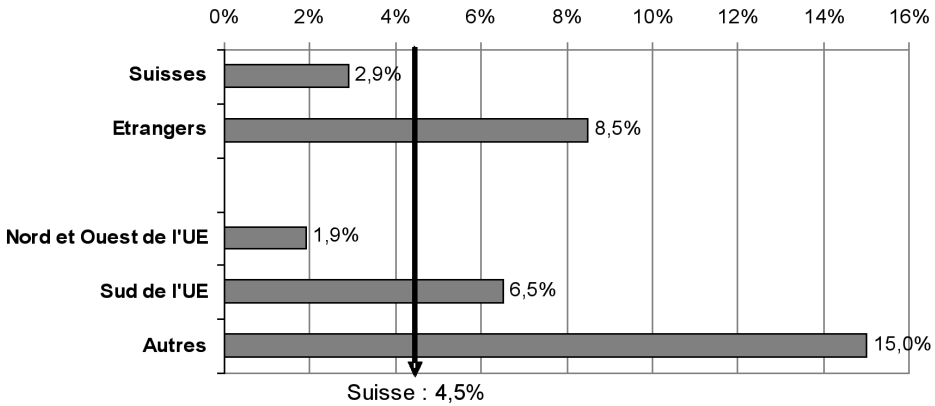
Une analyse approfondie des données de l'OFAS (2008) ont permis de révéler des écarts importants dans les ressources financières en fonction de la situation familiale et de l'appartenance sexuelle. Le tableau suivant illustre ce phénomène. Selon la méthode utilisée pour pondérer les revenus en fonction de la taille du ménage – selon que l'on utilise les coefficients familiaux de la CSIAS ou ceux inspirés de la méthode de l'OCDE –, la proportion des actifs présentant de faibles ressources peut varier; les conclusions restent cependant les mêmes. Ainsi, les femmes vivant seules ou élevant seules leurs enfants sont beaucoup plus exposées au risque de pauvreté que les hommes dans la même situation; ce constat s'applique tout particulièrement aux familles monoparentales. Pour les couples, le risque de pauvreté augmente à chaque nouvelle naissance pour atteindre à partir de trois enfants des proportions inquiétantes. Le tableau 2, extrait de l'étude de l'OFAS, illustre ces constats:

	<i>Homme sans enf.</i>	<i>Femme sans enf.</i>	<i>Monop. Homme</i>	<i>Monop. Femme</i>	<i>Couple+2 enfants</i>	<i>Couple+3 enfants</i>
% de ménages selon rev. d'équivalence	13.1%	15.8%	12.0%	45.2%	18.1%	32.1%
% de ménages selon nomes CSIAS	16.4%	24.6%	6.9%	38.0%	12.3%	18.5%

2. Pourcentage des actifs présentant de faibles ressources

Source: OFAS – La situation économique des actifs et des retraités, 2007

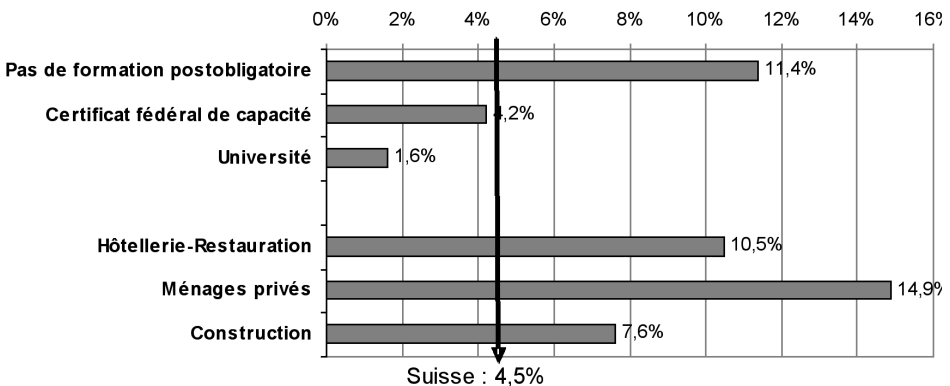
Les dernières statistiques de l'OFS sur les working poor (OFS, 2007) ont permis également de définir des facteurs d'exposition à la pauvreté laborieuse. Elles ont notamment montré que l'appartenance nationale jouait un rôle prépondérant: le fait d'être étranger triple le risque d'être concerné par la pauvreté laborieuse. Une analyse par zone de provenance géographique donne une image plus différenciée de la situation. Ainsi, les Européens du nord et de l'ouest se trouvent être moins touchés par le phénomène que les nationaux, tandis que les Européens du sud sont deux fois plus concernés que les Suisses. Les personnes originaires des pays tiers sont, quant à elles, cinq fois plus touchées que les nationaux.



3. Taux de working poor selon l'origine

Source: OFS – La pauvreté des personnes en âge de travailler – ESPA, 2005

La formation et la branche d'activité professionnelles sont également deux facteurs importants pour décrire le phénomène des working poor. Les actifs sans formation postobligatoire sont deux à trois fois plus touchés que la moyenne, tandis que les personnes ayant obtenu un certificat fédéral de capacité à la suite d'un apprentissage se trouvent en-dessous. Les universitaires sont pour leur part moins concernés, mais pas tout à fait épargnés, par la pauvreté laborieuse. Dans les branches, la situation est particulièrement alarmante dans l'hôtellerie et la restauration et les services aux ménages privés. Dans le secteur de la construction (secteur principal et second œuvre), qui bénéficie par ailleurs d'une bonne couverture par des conventions collectives incluant des salaires minimaux, le taux de working poor est supérieur à la moyenne: le phénomène pourrait s'expliquer par une forte surreprésentation d'hommes ayant charge de famille par rapport à d'autres branches d'activité.



4. Taux de working poor selon la formation et la branche d'activité

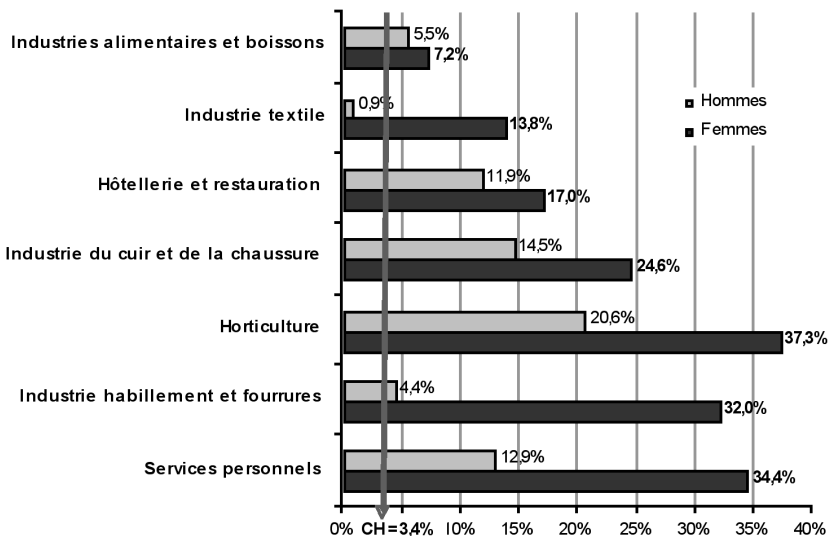
Source: OFS – La pauvreté des personnes en âge de travailler – ESPA, 2005

Branches d'activité à bas salaires

Si l'on examine plus en détail la structure des salaires dans les branches, on constate que les bas salaires se concentrent avant tout dans l'industrie manufacturière et certaines branches du secteur des services. La dernière enquête suisse sur la structure des salaires (ESS, 2006) donne des informations précieuses par branche d'activité dans le secteur privé. En faisant une analyse des revenus par seuil⁵ – part des salaires en-dessous de CHF 3000 respectivement CHF 3500 par mois – et par genre, nous avons pu d'une part déterminer les branches d'activité les plus touchées et d'autre part évaluer la situation en terme d'égalité salariale.

L'analyse montre que, malgré le succès de l'offensive de l'Union syndicale suisse lancée en 1998 en faveur de salaires minimaux, les salaires inférieurs à CHF 3000 n'ont pas disparu. Au niveau suisse, 3,4% des actifs touchent encore des salaires inférieurs, soit moins de CHF 39'000 par année si l'on inclut le versement d'un treizième salaire; cela concerne plus précisément 6,7% des femmes et 2% des hommes actifs.

Le tableau 5 rend compte des branches où l'on trouve la plus forte proportion de salaires inférieurs à CHF 3000⁶, les plus touchées sont les services personnels⁷, l'industrie de l'habillement et l'horticulture qui comptent en moyenne un quart à un tiers d'actifs touchant moins de CHF 3000. L'industrie du cuir et l'hôtellerie et la restauration sortent également du lot avec respectivement quinze à vingt pourcents de salariés concernés. Dans l'hôtellerie et la restauration, ces chiffres pourraient



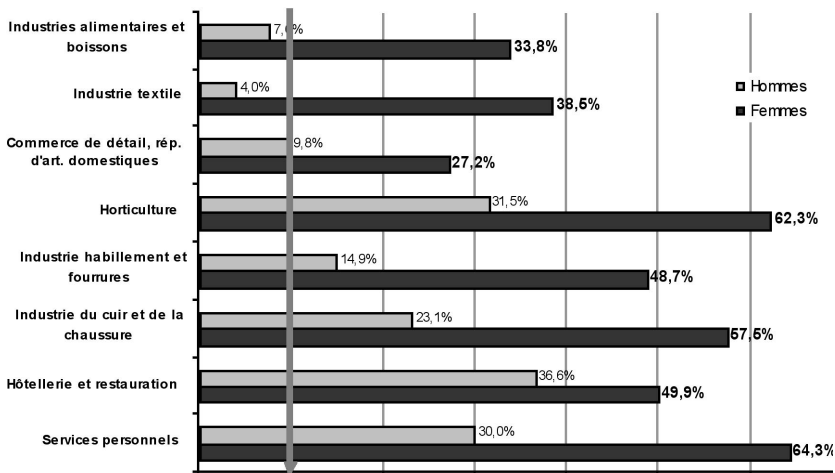
5. Proportion des salaires inférieurs à CHF 3000 selon la branche et le sexe⁸

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006

s'améliorer avec l'introduction du treizième salaire dès la première année de service. L'industrie textile et l'industrie alimentaire et des boissons sont aussi concernées par les salaires inférieurs à CHF 3000, bien que d'en une moindre mesure.

Si l'on considère uniquement le revenu des femmes dans les branches correspondantes, les résultats sont encore plus marqués: dans les services personnels et l'horticulture, elles sont plus d'un tiers à toucher moins de CHF 3000. Dans la branche alimentaire, l'industrie textile et l'industrie de l'habillement, les salaires inférieurs à CHF 3000 sont quasiment une exclusivité féminine: les femmes sont dans ces branches proportionnellement cinq à quinze fois plus concernées par de tels salaires. Il s'agit justement de branches où la proportion des femmes est plus élevée que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

L'Union syndicale suisse s'est fixée, pour la relance de sa campagne en faveur de salaires minimaux, un nouvel objectif: pour les personnes sans formation professionnelle, elle exige un salaire de CHF 3500 par mois, soit CHF 45'500 par année, y compris le versement d'un treizième salaire. Ce montant tient compte d'une part de l'inflation, d'autre part de l'évolution du salaire médian des dix dernières années. En 2006, plus de 10% des actifs touchaient un salaire inférieur à cette limite. Les femmes sont à nouveau surreprésentées dans cette catégorie avec une proportion de 19% contre 5,8% pour les hommes. Elles sont donc trois à quatre fois plus concernées que les hommes par cette nouvelle campagne.



6. Proportion des salaires inférieurs à CHF 3'500 selon la branche et le sexe⁹

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006



Les branches où nous retrouvons la plus grande proportion de salaires inférieurs à CHF 3000 sont également celles où l'on retrouve le plus grand nombre d'actifs touchant moins de CHF 3500. Le commerce de détail représente une exception: si les salaires inférieurs à CHF 3000 sont devenus dans cette branche, grâce à une campagne active des syndicats, un phénomène résiduel (moins de 5% d'actifs), la proportion des salaires inférieurs à CHF 3500 y est par contre élevée, puisque la branche occupe la sixième place avec 20,4% des actifs. Dans toutes ces branches, les femmes sont, sans exception, largement surreprésentées dans la catégorie des bas salaires.

Conditions de travail précaires

Si l'enquête suisse sur la structure des salaires et la statistique de l'OFS sur les working poor donnent chacune un éclairage intéressant sur le phénomène de pauvreté laborieuse, elles n'en permettent qu'une description partielle. Ces données statistiques ne rendent en particulier pas compte des actifs touchés par des formes atypiques d'emploi, c'est-à-dire ceux exerçant un emploi qui s'écarte du contrat à durée indéterminé à plein temps. Ces postes de travail sont pourtant fréquemment à la source d'une situation financière précaire.

Or, les emplois ›atypiques‹ concernent une frange de la population toujours plus nombreuse. Ainsi, parallèlement à l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, le travail à temps partiel n'a cessé de prendre de l'ampleur ces dernières années: aujourd'hui, près d'un tiers de la population active travaille, de manière choisie ou contrainte, à temps partiel. Dans la même tendance, le travail sur appel est passé entre 2001 et 2007 de 5,2% à 6,5% de la population active¹⁰. Enfin, le travail temporaire concerne en 2006 1,9% du volume total de travail (en équivalent plein temps) et touche 5,6% de la population active¹¹.

Ces emplois sont occupés par des groupes sociaux bien spécifiques. Le temps partiel est, pour ainsi dire, un ›privilège‹ réservé aux femmes qui l'assument à hauteur de 80%, alors qu'elles représentent seulement 47% de la population active. Le travail sur appel est également un bastion féminin, 60% des personnes occupant ces postes étant des femmes (ESPA, 2007¹²). Par contre, le travail temporaire est plus souvent occupé par des hommes. Il s'agit en particulier d'étrangers: ils représentent 50% des actifs temporaires, alors qu'ils ne sont que 23,5% dans la population active. Les jeunes de moins de 25 ans sont eux aussi particulièrement confrontés à ce type d'emploi, étant donné qu'ils occupent 40% des postes (Swissstaffing, 2007).



Variations régionales

Le lieu d'exercice de l'activité lucrative peut avoir également une incidence importante sur le niveau de rémunération. Une analyse comparative des salaires suisses effectuée par l'Office cantonal de la statistique à Genève (OCSTAT, 2007) et portant sur huit cantons a bien mis cet aspect en évidence. Ainsi, le Tessin est le plus touché par les bas salaires: alors qu'à Genève les 10% des actifs les moins rémunérés touchent des revenus inférieurs à CHF 3928, au Tessin ceux-ci gagnent moins de CHF 3063 par mois. Ces écarts sont en partie dus aux activités économiques propres à chaque canton, en particulier à la présence de branches à haute valeur ajoutée. Par ailleurs, le Tessin se caractérise par une forte proportion d'actifs sans formation professionnelle achevée, à savoir 36%, alors que la moyenne suisse se situe autour des 20%. Ces facteurs ne suffisent cependant pas à expliquer l'ampleur des différences régionales. A Genève, par exemple, le salaire médian des personnes sans formation professionnelle achevée est notablement plus élevé que pour le reste de la Suisse (+9%).

La situation frontalière d'un canton peut avoir une incidence positive ou négative sur le niveau de rémunération: tandis qu'à Genève, être titulaire d'un permis frontalier semble être un plus en terme de rétribution, l'effet est inverse dans le canton du Tessin (OCSTAT, 2007). La situation est, par exemple, particulièrement contrastée dans le domaine de l'horlogerie et des instruments de précision: en 2006, pour une activité simple et répétitive, le salaire médian dans la branche se situait au Tessin autour de CHF 2900 (CHF 2500 pour les femmes), tandis qu'à Genève, il se montait pour la même catégorie à CHF 5500 (CHF 5085 pour les femmes), soit une différence de plus de CHF 2500 (ESS, 2006). Il est possible que le Tessin soit confronté dans cette branche à un dumping social lié à la situation frontalière du canton.

Combattre la précarité, diminuer l'arbitraire

Comme nous l'avons vu précédemment, la pauvreté laborieuse est un phénomène à multiples facettes dont les contours sont mouvants. Pour le mettre en lumière, nous disposons de diverses sources qui donnent chacune un éclairage différent sur la question. Dans le cas de la pauvreté, les statistiques sont dépendantes de définition et de catégorisation qui entraînent inévitablement des omissions; indicatrices de grandes tendances, elles représentent néanmoins une source précieuse d'information.

L'exposition au risque de pauvreté dépend pour les actifs de nombreux facteurs. Un certain nombre ont été énumérés ici. Ils sont liés en partie



à des caractéristiques individuelles: être femme, migrant-e, avoir des enfants, être jeune, autant de facteurs ayant une incidence négative sur le salaire. D'autres facteurs sont plutôt de type structurel, comme l'appartenance à une branche économique, la région ou la forme d'emploi. Tous ces facteurs montrent une chose: la fixation des salaires n'est pas liée qu'à des critères objectifs, l'arbitraire et la discrimination y jouent également leur rôle.

D'où la nécessité de remettre en cause aujourd'hui les mécanismes de redistribution pour atteindre plus de justice sociale. La relance de la campagne pour les salaires minimaux en est un des moyens: il agit sur les segments de population les plus touchés par les bas salaires, en particulier les femmes. En parallèle, d'autres mesures s'imposent pourtant pour endiguer un phénomène souterrain de précarisation engendré par la multiplication des formes atypiques d'emploi: faisant leur entrée par la petite porte, ces emplois, qui échappent souvent aux systèmes de régulation traditionnels, représentent un vrai défi pour les années à venir.



Notes

- 1 Le revenu médian est atteint lorsque la moitié des revenus se situent au-dessus, respectivement au-dessous. Pour calculer le seuil de pauvreté, Eurostat prend en compte le montant équivalent à 60% du revenu médian.
- 2 Ces valeurs correspondent au revenu après déduction des charges sociales.
- 3 OFS, communiqué de presse ›Working poor: travailler et être pauvre‹, 12 février 2008
- 4 Ces chiffres ont été obtenus en tenant compte d'un seuil équivalent à 60% du revenu médian (méthode de calcul relative).
- 5 Ces seuils correspondent aux salaires minimaux exigés dans le cadre de la première, respectivement la deuxième phase de la campagne de l'USS. Ils ont été calculés sur la base de l'ESS (OFS 2007) par Roman Graf, Observatoire Universitaire de l'Emploi, Université de Genève.
- 6 Les branches sont classées par ordre croissant sur la base des résultats obtenus sur le total des actifs.
- 7 Les services personnels regroupent la coiffure, les instituts de beauté, la blanchisserie, les services funéraires, etc. Les services aux ménages privés ne sont pas inclus dans cette analyse.
- 8 Ce seuil correspond à un salaire brut de CHF 39'000 par année (= CHF 3000 x 13). Les salaires sont standardisés sur la base d'un emploi à temps complet de 40 heures par semaine. Calcul: Roman Graf, Observatoire Universitaire de l'Emploi, Université de Genève.
- 9 Ce seuil correspond à un salaire brut de CHF 45'500 par année (= CHF 3500 x 13). Les salaires sont standardisés sur la base d'un emploi à temps complet de 40 heures par semaine. Calcul: Roman Graf, Observatoire Universitaire de l'Emploi, Université de Genève
- 10 Les pourcentages ont été calculés sur la base de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), 2001–2007.
- 11 Swissstaffing: Temporärarbeit in der Schweiz – Motive und Arbeitsmarktperspektiven. In Die Volkswirtschaft, 12/2007.
- 12 Voir note 9

Littérature

- Birchmeier: Les aspects économiques des formes d'emploi atypiques sur le marché suisse du travail. In: Die Volkswirtschaft, 4/2002.
- Bundesamt für Statistik (Hg.): Tobias Bauer, Elisa Steuli (Büro BASS): Working Poor in der Schweiz. In: info-social 5/2001.
- Djurdjevic, Dragana, Myra Rosinger: Temporärarbeit in der Schweiz – Motive und Arbeitsmarktperspektiven. In: Die Volkswirtschaft, 12/–2007.
- Oesch, Daniel: Mindestlöhne in der Schweiz – Entwicklung seit 1998 und Handlungsbedarf heute. Dossier USS n° 56/2008, Union syndicale suisse. Berne.
- Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève (2007): Communications statistiques. Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004. Genève
- Office fédéral de la statistique OFS (2007): La pauvreté des personnes en âge de travailler. Actualité OFS. Neuchâtel
- Office fédéral de la statistique OFS: Enquête suisse sur la structure des salaires 2006 (ESS). Neuchâtel
- Office fédéral de la statistique OFS: Enquête suisse sur la population active 2005 (ESPA). Neuchâtel.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (Ed.): Wanner, Philippe, Alexis Gabadinh (Université de Genève) (2008): La situation économique des actifs et des retraités. Rapport de recherche n° 1/08. Berne.
- Swissstaffing (2007): Factsheet: Temporärarbeit in der Schweiz